

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ste-Praxède, tenue le 3 juin 2019 et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

M. Jean-François Roy	M. Martin Bussières
M. Paul Audet	M. Marc Bouliane
Mme Jacqueline Demers	

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Daniel Talbot, maire. Madame Josée Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

### **2019-06-153 Ouverture de la session**

Il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par M. Jean-François Roy  
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19 h.

Adoptée.

### **2019-06-154 Adoption de l'ordre du jour du 3 juin 2019**

Il est proposé par M. Jean-François Roy  
Appuyé par M. Martin Bussières  
Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour ci-après présenté.

Ouverture de la session

Adoption de l'ordre du jour du 3 juin 2019

Résolution: Dispense de lecture du procès-verbal du 6 mai 2019

Résolution: Adoption du procès-verbal du 6 mai 2019

**CORRESPONDANCE** (Liste remise à chacun)

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

##### **Législation et Administration**

Résolution : Assemblée de consultation publique

Résolution : Adoption du second projet de règlement numéro 241-2019  
amendant le règlement de zonage 204-2013

Résolution : Mode de diffusion du rapport du maire

Résolution : Rapport aux citoyens de la situation financière

Résolution : Campagne de financement : Fondation de l'Hôpital de la région de  
Thetford

Demande de contribution : Entretien du cimetière Ste-Praxède

##### **Sécurité publique**

Aucun item

##### **Transport routier et voirie locale**

Suivi : Débroussaillage des rangs municipaux

Résolution : Fauchage des rangs

Résolution : Travaux à réaliser, 3<sup>e</sup> rang du canton de Stratford

##### **Hygiène du milieu et environnement**

Résolution : Autorisation à la Ville de Disraeli de procéder à la vente d'une  
partie du site d'enfouissement, lot numéro 6 300 105

Résolution : Autorisation à la Ville de Disraeli de procéder à la coupe de bois  
sur l'ancien site d'enfouissement, lot numéro 6 300 104, partie qui  
est conservée pour les activités du site

##### **Urbanisme et aménagement du territoire**

Aucun item

##### **Loisirs, culture et édifice communautaire**

Demande de contribution du comité des loisirs : Bingo spécial 75<sup>e</sup> anniversaire

Participation financière au réseau culture Secteur sud

Dépôt de l'estimé pour démolition de l'escalier et reconstruction du mur de  
fondation

Suivi : Soumission escalier et rampes en aluminium  
Soumission : Installation d'une prise électrique au gazebo  
Rencontre avec M. Guy Toupin : livre historique de Ste-Praxède  
**Résolution : Paiement des comptes du 7 mai au 3 juin 2019**  
Questions des élus et employés  
Questions des personnes présentes  
Résolution: Levée de la séance

Adoptée.

#### **2019-06-155 Dispense de lecture du procès-verbal du 6 mai 2019**

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers  
Appuyé par M. Marc Bouliane  
Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019, puisque tous les élus en ont pris connaissance.

Adoptée.

#### **2019-06-156 Adoption du procès-verbal du 6 mai 2019**

Il est proposé par M. Jean-François Roy  
Appuyé par M. Marc Bouliane  
Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 6 mai 2019.

Adoptée.

#### **CORRESPONDANCE**

Chaque élu reçoit la liste de correspondance qui est déposée au conseil.

#### **2019-06-157 Demande de financement : Comptoir Familial de Disraeli**

Il est proposé par M. Jean-François Roy  
Appuyé par M. Martin Bussièrès  
Et résolu unanimement que la Municipalité de Ste-Praxède contribue à raison d'un montant de 100 \$ à la demande de financement du Comptoir Familial de Disraeli.

Les argents recueillis seront attribués au processus de restructuration et au déménagement dans un nouvel édifice dans les prochains mois.

Adoptée.

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

##### **Législation et Administration**

#### **2019-06-158 Résolution : Assemblée de consultation publique**

Il est proposé par M. Jean-François Roy  
Appuyé par M. Marc Bouliane  
Et résolu unanimement que le conseil confirme qu'il y a eu une assemblée de consultation publique sur les projets de règlement 241-2019 et 242-2019, lundi le 3 juin 2019, à 18 h 30.

Adoptée.

**2019-06-159 Adoption du second projet de règlement numéro 241-2019  
amendant le règlement de zonage 204-2013**

Attendu que le règlement de zonage numéro 204-2013 de la Municipalité de Ste-Praxède est en vigueur depuis le 18 juillet 2013;

Attendu que le conseil juge opportun d'amender ledit règlement numéro 204-2013, afin d'y apporter des modifications et ou des précisions suivantes :

- Modifier la terminologie concernant notamment certaines définitions relatives aux abris d'autos temporaires, aux notions de superficies de plancher, de reconstruction et de réparation, d'insérer de nouvelles définitions relatives aux chenils et chatteries;
- Rectifier des dispositions du tableau 5.5.2 relatif aux normes d'implantation spécifiques aux zones de villégiature ;
- Remplacer l'article 7.3.6. concernant les abris d'hiver, les clôtures à neige, la protection hivernale et autres types d'abris ;
- Ajouter des dispositions relatives aux chenils et chatteries ;

Attendu le dépôt d'un avis de motion le 6 mai 2019 ;

Attendu que ce projet de règlement a été préalablement remis aux élus et est disponible pour consultation pour les citoyens ;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par Mme Jacqueline Demers  
Et résolu unanimement d'adopter le second projet de règlement numéro 241-2019 amendant le règlement de zonage numéro 204-2013.

Adoptée.

**2019-06-160 Résolution : Mode de diffusion du rapport du maire**

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers  
Appuyé par M. Paul Audet  
Et résolu unanimement de diffuser le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe sur le site web de la Municipalité et dans le journal Le Messager.

Adoptée.

**2019-06-161 Rapport aux citoyens de la situation financière**

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers  
Appuyé par M. Martin Bussières  
Et résolu unanimement que les élus confirment que le maire Daniel Talbot a déposé le rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année 2018, le tout dans les délais prescrits par la loi.

Adoptée.

**2019-06-162 Campagne de financement : Fondation de l'Hôpital de la région de Thetford**

Il est proposé par M. Jean-François Roy  
Appuyé par M. Marc Bouliane  
Et résolu unanimement que la Municipalité de Ste-Praxède contribue à raison d'un montant de 100 \$ à la campagne de financement de la Fondation de l'hôpital de la région de Thetford.

Les sommes recueillies seront strictement utilisées à l'achat d'équipements médicaux dédiés uniquement pour l'hôpital de Thetford-Mines.

Adoptée.

### **2019-06-163 Demande de contribution : Entretien du cimetière Ste-Praxède**

Attendu la réception d'une demande de la Fabrique Ste-Luce de Disraeli concernant l'entretien du cimetière;

Attendu que le coût relié à cet entretien estival s'élève à 750 \$ et que la Fabrique ne peut payer ce montant;

Attendu que les crédits disponibles de la Fabrique pour l'entretien du cimetière de Ste-Praxède sont de 450 \$, ce qui signifie qu'il manque 300 \$ pour payer l'entretien requis;

Attendu que la Fabrique de Ste-Luce demande à la Municipalité d'assumer le montant de 300 \$ manquant pour cet entretien extérieur;

En conséquence, il est proposé M. Marc Bouliane

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement que le conseil municipal contribue à l'entretien de la pelouse du cimetière de Ste-Praxède en contribuant pour un montant de 300 \$.

Adoptée.

### **Sécurité publique**

Aucun item

### **Transport routier et voirie locale**

#### **Suivi : Débroussaillage des rangs municipaux**

Les élus sont informés que de l'avis de l'inspecteur, M. Richard Bellavance, le débroussaillage des rangs principaux n'est pas requis cette année puisque le débroussaillage sur l'ensemble du territoire avait été effectué en juillet 2018.

#### **2019-06-164 Résolution : Fauchage des rangs**

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Marc Bouliane

Et résolu unanimement que le conseil municipal accepte l'offre de service de Construction Pierre Beaulieu Inc. pour effectuer le fauchage des abords des rangs suivants :

Chemin Thibodeau	les deux côtés
Chemin Marjobert	les deux côtés
Chemin du Cimetière	les deux côtés
Chemin du Hameau (publique)	les deux côtés
Chemin Létourneau (publique)	les deux côtés
Chemin Lac des Ours	le côté droit
Chemin Giroux (en partie)	les deux côtés
Rang B & C	les deux côtés
Rang 2	les deux côtés
Rang A (inclus M. Bouliane)	les deux côtés
11 <sup>e</sup> Rang (jusqu'au lot M. Landry)	les deux côtés

9 <sup>e</sup> et 10 <sup>e</sup> Rang	les deux côtés
12 <sup>e</sup> Rang	les deux côtés
3 <sup>e</sup> Rang Stratford (sur toute la longueur)	les deux côtés

Cette offre de service s'élève à 1 250 \$ plus taxes. L'inspecteur Richard Bellavance communiquera avec l'entrepreneur pour l'informer de la décision du conseil et cibler un moment pour la réalisation des travaux.

Adoptée.

### **2019-06-165 Résolution : Travaux à réaliser au 3<sup>e</sup> Rang du canton de Stratford**

Attendu que l'inspecteur en voirie nous informe de l'état du chemin du 3<sup>e</sup> rang du Canton de Stratford, sur lequel des interventions rapides sont requises;

Attendu que la fonte des neiges a provoqué des bris majeurs et qu'il y a lieu de procéder à des interventions pour corriger les problèmes sur la fondation du chemin;

Attendu qu'il est probable que de l'enrochement sur le côté intérieur des fossés soit requis afin d'éviter l'érosion sur notre chaussée;

Attendu qu'il est opportun de procéder à une expertise afin de connaître les travaux à réaliser pour remédier à la situation;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy  
Appuyé par M. Marc Bouliane  
Et résolu unanimement de mandater le maire et l'inspecteur en voirie à se rendre sur place avec un représentant d'Excavations Gagnon & Frères afin de cibler les travaux les plus urgents à réaliser.

Un budget de 10 000 \$ est réservé pour la réalisation des interventions requises qui devront être réalisées à court terme. Un rapport sera soumis au conseil lors de la séance de juillet.

Adoptée.

### **Hygiène du milieu et environnement**

#### **2019-06-166 Autorisation à la Ville de Disraeli de procéder à la vente d'une partie du site d'enfouissement, lot numéro 6 300 105**

Considérant que le site d'enfouissement sanitaire (les) de Garthby a vu le jour à l'été 1980 ;

Considérant que ce même site a été fermé définitivement le 19 janvier 2009 ;

Considérant que la totalité du site couvrait une superficie totale de 216,3 acres ;

Considérant qu'une superficie de 92,7 acres doit être conservée afin de maintenir les activités du site où sont localisées les cellules d'enfouissement ;

Considérant qu'il y a une superficie restante de 123,6 acres qui ne servira jamais à l'usage de site d'enfouissement ;

Considérant que l'ensemble des études et des autorisations nécessaires pour la vente de cette superficie de terrain ont été obtenues ;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par Mme Jacqueline Demers  
Et résolu unanimement que la Municipalité de Ste-Praxède autorise la Ville de Disraeli à procéder à la vente du lot numéro 6 300 105 d'une superficie de 123,6 acres (approximativement) tel que présenté dans la description technique préparée par M. Tony Fournier, arpenteur sous le dossier numéro 40 322 minutes : 3045 datée du 27 mai 2019.

Que le prix de base de la vente du lot soit fixé à 138 000 \$.

Qu'une copie de l'ensemble des documents produits pour réaliser cette transaction immobilière soit remise à la Municipalité.

Adoptée.

**2019-06-167 Autorisation à la Ville de Disraeli de procéder à la coupe de bois sur l'ancien site d'enfouissement, lot numéro 6 300 104, partie qui est conservé pour les activités du site**

Considérant que le site d'enfouissement sanitaire (LES) de Garthby a vu le jour à l'été 1980;

Considérant que le même site a été fermé définitivement le 19 janvier 2009;

Considérant qu'une superficie de 92,7 acres a été conservée afin de maintenir les activités du site où sont localisées les cellules d'enfouissement;

Considérant qu'à l'intérieur de la superficie conservée, il y aurait une coupe de bois à réaliser qui serait avantageuse pour l'ensemble des municipalités participantes aux activités du site;

Considérant qu'il y a lieu de demander à la Ville de Disraeli de faire les démarches nécessaires pour procéder à la coupe de bois sur la partie conservée au site soit le lot numéro 6 300 104.

En conséquence, il est proposé par M. Marc Bouliane  
Appuyé par M. Jean-François Roy  
Et résolu unanimement que la Municipalité de Ste-Praxède autorise la Ville de Disraeli à procéder aux travaux de coupe de bois sur le lot numéro 6 300 104, partie du site d'enfouissement à conserver pour les activités du site.

Que les revenus des travaux sylvicoles prévus s'élèvent approximativement à 27 134 \$.

Que les revenus des travaux sylvicoles seront conservés par la Ville de Disraeli et qu'une décision de l'ensemble des municipalités participantes au site devra être adoptée tant qu'au choix financier possible à réaliser avec cette source de revenus.

Adoptée.

**Urbanisme et aménagement du territoire**

Aucun point dans ce dossier.

## **Loisirs et culture**

### **2019-06-168 Demande de contribution du Comité des loisirs : Bingo spécial 75<sup>e</sup> anniversaire**

Attendu que le Comité des loisirs organise un bingo spécial le 30 août prochain;

Attendu que le Comité des loisirs souhaite remettre tous les profits générés par cette activité au Comité du 75<sup>e</sup> anniversaire de la Municipalité;

Attendu qu'une demande de contribution financière est formulée afin d'offrir des prix de présence aux participants;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Marc Bouliane

Et résolu (la conseillère Mme Jacqueline Demers n'a ni participé et ni voté), d'accorder un montant de 100 \$ ainsi que 4 tasses et 4 stylos avec le logo de la municipalité, pour l'attribution de prix de présence pour le bingo spécial organisé par les membres du Comité des loisirs qui se tiendra le 30 août prochain.

Adoptée.

### **2019-06-169 Participation financière au réseau culture Secteur sud**

Il est proposé par M. Martin Bussièrès

Appuyé par M. Marc Bouliane

Et résolu unanimement de participer à l'événement 2019 du réseau culture Secteur sud qui se tiendra vendredi le 18 octobre prochain. Cette activité regroupera la tenue d'une conférence sur les impacts de la culture dans le développement socioéconomique, jumelée à un gala reconnaissance.

Le conseil est d'accord pour contribuer pour un montant de 100 \$ pour la tenue de cette activité. Il est convenu de nommer la conseillère, Mme Jacqueline Demers, pour représenter la Municipalité à cet événement.

Aussi, lors de ce gala reconnaissance, le conseil doit nommer une bénévole contribuant à la vitalité culturelle de notre municipalité. Les élus ont choisi de nommer Madame Lyne Bilodeau pour son implication depuis plusieurs années.

Adoptée.

### **2019-06-170 Dépôt de l'estimé pour démolition de l'escalier et reconstruction du mur de fondation**

Attendu que le conseil municipal souhaitait obtenir un estimé pour la réparation des fissures de ciment de la portion en façade du bâtiment communautaire;

Attendu que suite à l'expertise de Mutli-Béton expert inc., il appert que pour réaliser un travail de qualité, il y a lieu de scier le bloc de béton existant et de refaire un nouveau coffrage puisque les fissures sont occasionnées par les mouvements lors du gel et du dégel et ne peuvent pas être simplement réparées;

Attendu que l'entreprise Multi-Béton expert inc. nous fournit une proposition détaillée, laquelle a été transmise aux élus;

Attendu que l'ensemble des travaux souhaités s'élève à 16 800 \$ plus taxes;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bussièrès

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement de confier le contrat de démolition des escaliers et reconstruction du mur de fondation à Mutli-Béton Expert inc., selon l'offre soumise laquelle s'élève à 16 800 \$.

Adoptée.

#### **2019-06-171 Résolution : Soumission escalier et rampes en aluminium**

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Marc Bouliane

Et résolu unanimement d'accepter la soumission des entreprises A.B. enr. s'élevant à 7 480 \$ pour la pose et l'installation des marches de l'entrée principale de l'édifice municipal en fibre de verre et le remplacement des rampes tant sur le balcon que ceux de l'accès aux personnes à mobilité réduite.

La directrice générale est mandatée pour communiquer avec M. Rémy Blais, représentant des entreprises A.B. enr. pour lui confirmer l'acceptation de sa soumission et pour l'informer que l'installation devra être prévue après les travaux de réfection de la galerie en béton.

Adoptée.

#### **2019-06-172 Soumission installation d'une prise électrique au gazebo**

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Marc Bouliane

Et résolu unanimement d'accepter l'estimé de N. Faucher Électrique relativement à l'installation d'un panneau extérieur cadenassé de 40 ampères, lequel serait installé au gazebo du parc municipal.

Le prix soumis est le suivant :	Main d'œuvre	710,00 \$
	Matériel	625,42
	Excavation	360,00

Totalisant un montant de 1 695,42 \$ plus taxes.

Adoptée.

#### **Rencontre avec M. Guy Toupin : livre historique de Ste-Praxède**

M. Guy Toupin, qui est l'auteur du livre historique de Ste-Praxède expose au conseil le fruit de son travail et recherches pour la rédaction du livre pour le 75<sup>e</sup> anniversaire de la Municipalité. Il informe les élus du contenu de ce livre qui est principalement l'histoire de la fondation du territoire distinct de Ste-Praxède.

#### **2019-06-173 Résolution : Paiement des comptes au 3 juin 2019**

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement de confirmer et accepter le dépôt de la liste des comptes payés du 7 mai au 3 juin 2019, laquelle s'élève à 118 946,04 \$.

Adoptée.

---

Josée Vachon, directrice générale/secrétaire-trésorière. Je certifie que la Municipalité de Ste-Praxède dispose des crédits nécessaires pour payer les comptes déposés.

## **Questions des élus et employés**

### **2019-06-174 Achat d'outils de base pour camionnette**

Il est proposé par M. Marc Bouliane

Appuyé par M. Martin Bussières

Et résolu unanimement d'accorder un budget de l'ordre de 300 \$ au maire Daniel Talbot, pour l'achat d'outils de base pour des travaux de voirie.

Adoptée.

### **2019-06-175 Entretien des sentiers multifonctionnels**

Il est proposé par M. Marc Bouliane

Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement que les élus confirment être en accord avec la position des représentants de la municipalité siégeant au comité des sentiers multifonctionnels, à l'effet que la répartition des coûts d'entretien doit être assumée au prorata des longueurs de sentiers sur le territoire de chacune des municipalités.

Adoptée.

### **2019-06-176 Travaux de voirie**

Il est proposé par M. Marc Bouliane

Appuyé par M. Martin Bussières

Et résolu unanimement que le rechargement de gravier sera effectué les 7 et 8 juin prochain, selon les informations transmises par l'inspecteur en voirie, M. Richard Bellavance.

Aussi, M. Bellavance informe les élus qu'il modifiera quelque peu l'emplacement des voyages de gravier pour lesquels la résolution numéro 2019-05-133 a été adoptée en mai dernier.

Cependant, le nombre de voyages autorisé, soit 176 voyages sera respecté.

Adoptée.

## **Questions des personnes présentes**

### **2019-06-177 Résolution: Levée de la séance**

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Martin Bussières

Et résolu unanimement de lever cette séance ordinaire à 21 h 05.

Adoptée.

M. Daniel Talbot  
Maire  
Président d'assemblée

Mme Josée Vachon  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

*Je, Daniel Talbot, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.*